

Séance du 13 décembre 2012

NOTIFICATION PROVISOIRE

**Point A31: Accords de branche « Energie/CO2 » avec les
Fédérations industrielles.**

**Transition entre la première et la deuxième
génération.**

Seconde lecture.

(GW IX/2012/13.12/Doc. 6764/J-M.N.-Ph.H.)

DECISION :

1. Le Gouvernement prend acte qu'il n'y a pas eu demande de modifications des avenants ou des conventions relatifs à la prolongation des accords de branche, ni de la part du grand public, ni de la part des Fédérations, ni de la part des diverses instances consultées et que les avis sont donc réputés favorables.
2. Il charge le Ministre qui a la politique de l'énergie dans ses attributions et le Ministre de l'Environnement de signer les avenants.
3. Le Gouvernement charge le Ministre qui a la politique de l'énergie dans ses attributions de faire publier les avenants et les conventions au Moniteur belge et de les mettre en ligne sur le site de la Direction générale opérationnelle 4.

Il charge le Ministre de l'Environnement de les mettre en ligne sur le site de la Direction générale opérationnelle 3.
4. Le Gouvernement prend acte des sorties, au 31 décembre 2012, de leurs accords de branche respectifs des entreprises suivantes :

- Dolomies de Marche-les-Dames;
- Hexcel;

- Twindisc;
- Garnimetal;
- BEA;
- Technord;
- TEI;
- Mecar;
- CMI Maintenance;
- CMI Hainaut;
- CMI Belle-Ile;
- CMI Embourg;
- CMI Seraing;
- CMI EMI;
- Valeo;
- Federal Mogul;
- ACV;
- Mosacier;
- FN;
- Doncasters Settas;
- Fonderie Fallais;
- Savimetal;
- Saint Roch - Site de Couvin;
- Sapa RC Profiles;
- Zinacor;
- Affinerie de la Meuse;
- Umicore;
- Brasserie "Trappistes Rochefort" (Abbaye Notre-Dame de Saint-Remy);
- Abattoirs Publics Liège-Waremme;
- Brasserie de l'Abbaye du Val-Dieu;
- Brasserie de Silly;
- Bullinger Buttereii;
- Chimay fromages;
- Desobry;
- Firme Derwa;
- Hesbaye Frost;
- Iscal Sugar - Sucrierie de Fontenoy;
- Lamy Lutti;
- Mio (entreprise a fermè ces portes entretemps);
- Slicing Packing Fun & Manymore (ex -LS FRAIS);
- Sweet Product Chocolate nv (ancien Barry Callebaut Belgium
- Division Jacques (ancien Chocolaterie Jacques);
- Bemis Monceau sa;
- Mölnlycke Health Care sa;
- Ajinomoto OMNICHEM sa;
- L'Oréal Libramont S.A.;
- Arcelor Mittal Blegium - Site de Liège (HFB Ougrée, HF6 Seraing, Agglomération Ougrée, Aciérie Chertal);
- Lebailly;
- Briqueteries de Ploegsteert - Site de La Lys;
- Wienerberger - Site de Briqueterie de Wanlin.

5. Il charge le Ministre qui a la politique de l'énergie dans ses attributions d'informer les entreprises, leur Fédération et la CWAPE de la présente décision.

Renaud Witmeur
Secrétaire du Gouvernement